

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET L'MENAGEMENT DU TERROTOIRE

Direction des Equipements Publics de

La Wilaya de Biskra

N.I.F 424024000007248

Route de Batna en face de l'ancienne gare routière Biskra

MISE EN DEMEURE N°02

Suite au marché visé par le comité des marchés n° 327/2022 du 13/09/2022 visé par le contrôleur budgétaire sous le n° 1272/2022 du 17/11/2022 Approuvé par le maitre d'ouvrage sous le n°250/623/2022 le 17/11/2025, portant sur Etude – D'adaptation et suivi pour la réalisation d'un collège B5 Bades commune de zeribet el oued, bureau d'études d'architecture *Icare / chaouche hassen * élisant domicile 02 cité djalette el habibe Oran.

- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N° 567/2022 notifié le 17/11/2022.
- Vu les délais des réalisations relatif au projet : 02 mois Etude et 18 mois Suivi.
- Vu la mise en demeure N°01 en date du 22/12/2025 publié dans les journaux El **filahiya dz** et **DK NEW** qui portant la désignation d'un représentant permanent sur le chantier.
- Suite à la réunion tenue au siège de la wilaya de Biskra en date du 28/07/2026 mettant évidence la lenteur constatée dans l'avancement des travaux de l'entreprise de réalisation, ainsi que la négligence du suivi sur le terrain.

Bureau d'étude * Icare / chaouche hassen *élisant domicile 02 cité djalette el habibe Oran.

Est mis en demeure n°02pour la :

- Renforcer l'encadrement sur chantier.
 - Intensifier les sorties sur le chantier et prendre les dispositions nécessaires avec l'entreprise pour rattraper le retard enregistré.
 - A l'effet de procédure, dans un délai de huit (08) jours, à compter de la date de la première parution de la présente mis en demeure dans les journaux nationaux :
- Passant ce délai et faute par l'entreprise de ne se conformer aux prescriptions réglementaire, le maitre d'ouvrage se réserve le droit de prononcer les mesures coercitives conformément à la réglementaire en vigueur.